



Davide Forcella © DR

« LA RENTABILITÉ FINANCIÈRE NE DOIT PAS ÊTRE LA SEULE BOUSSOLE »

On parle de « finance verte inclusive » pour désigner la prise en compte d'objectifs environnementaux dans la finance inclusive. De quoi s'agit-il ?

Entretien avec **Davide Forcella**, directeur de JuST Institute, chercheur associé au Centre for European Research in Microfinance (CERMi) et co-coordonateur du Green Inclusive and Climate Smart Finance Action Group au sein de la plateforme européenne pour la microfinance, et **Christoph Jungfleisch**, fondateur et PDG de YAPU Solutions.

DF: Les institutions financières (IFs) ont du mal à appréhender le risque climatique et à financer le secteur agricole. Il s'agit de les accompagner dans le financement des exploitations familiales de petite taille. La rentabilité financière ne doit pas être la seule boussole pour l'octroi du crédit. L'impact social et la résilience climatique des petits exploitants agricoles sont aussi fondamentaux. Avec le JuST Institute nous travaillons avec les acteurs locaux au développement de meilleures pratiques agricoles, telles que la diversification des cultures ou l'agroforesterie, qui améliorent la productivité et préservent les écosystèmes. C'est aussi le cœur de métier de YAPU Solutions.

Quelles solutions apporte YAPU pour le financement des petits agriculteurs en Afrique de l'Ouest ?

CJ: On apporte aux IFs une méthodologie fondée sur « les bonnes pratiques agricoles », la gestion du risque climatique et l'impact sur la biodiversité et l'environnement. Pour cela nous avons développé un logiciel qui donne aux banques des outils pour intégrer ces aspects dans la gestion des crédits octroyés. La gestion des créances des IFs est souvent fondée sur des don-

nées de production et de revenu. Rien n'évalue les bonnes pratiques. Nos outils se concentrent sur les bénéfiques pour les petits agriculteurs, essayent de mesurer l'impact et les résultats de chaque transaction de crédit.

Comment procédez-vous pour mettre en place cet appui technique ?

CJ: D'abord nous faisons une analyse de l'institution financière pour la situer par rapport à ses pratiques d'octroi de crédits. Ensuite, nous développons un schéma d'intervention qui répond aux questions suivantes : Comment l'institution peut améliorer la collecte et la gestion de l'information pour faire du crédit agricole ? Comment inclure la gestion des risques productif, climatique et environnemental ? L'accent est mis sur l'adaptation des produits financiers aux petits agriculteurs. Pour leur créer un écosystème résilient, nous agissons sur toute la chaîne de valeur. Ainsi les IFs doivent nouer des liens avec les fournisseurs de semences et d'engrais mais aussi, avec les futurs clients des producteurs. Elles doivent aussi se connecter aux centres de formation qui enseignent des pratiques agricoles alternatives.

Quel est le plus gros défi ?

CJ: On essaye de faire comprendre aux IFs les enjeux des petits exploitants afin qu'elles puissent mieux ajuster les financements qu'elles leur proposent. Nous avons créé des indicateurs pour évaluer les pratiques des agriculteurs. Les agents de crédit peuvent s'appuyer dessus pour évaluer le niveau de mise en œuvre de ces pratiques lors de la demande de financement. Souvent, les IFs ne savent pas précisément ce qu'elles financent. On leur explique aussi que dans ce secteur il faut du temps pour observer des résultats. Par exemple, la transition vers l'agroforesterie demande au moins 3 000 euros d'investissement sur trois ans. Si l'IF n'octroie qu'un financement de 1 000 euros pendant un an, la transition sera sous financée. Elle doit donc adapter ses produits ou bien en créer de nouveaux pour répondre aux besoins spécifiques des producteurs agricoles. La partie la plus compliquée, est la traduction de tout cela vers un langage financier. Et inversement, de traduire le vocabulaire financier pour le rendre ac-

cessible aux organisations paysannes ou aux acteurs des chaînes de valeur agricole. Tout ce travail de traduction et de gestion du partenariat est fondamental. Le JuST Institute a été fondé pour mettre à l'échelle de telles interventions.

Quelles sont les prochaines étapes ?

DF: Le JuST Institute, organisation sans but lucratif, a lancé en 2023 deux projets dans cinq pays en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (Fem), le Fonds international de développement agricole (Fida), la BNP Paribas et la Fondation Grameen Crédit Agricole. Quatre de ces pays se trouvent en Afrique : le Bénin, le Maroc, le Sénégal et la Zambie. Ces projets visent à piloter une « taxonomie »¹ (classification des activités) améliorée pour certifier l'adaptation au changement climatique et conservation de la biodiversité des portefeuilles des institutions qui financent les petits exploitants agricoles. Ils proposent des prêts à taux d'intérêt réduit, et des solutions de fonds mixtes publics-privés aux IFs qui s'engagent dans cette démarche. YAPU agit en tant que fournisseur de technologie pour ces projets pilotes. Le JuST Institute travaille avec d'autres partenaires pour étendre leur portée. Notre objectif est de fournir ces services de manière continue dans le monde entier, de proposer une formation continue et d'augmenter nos membres. Si un petit exploitant s'adapte au changement climatique, où qu'il soit, il devrait avoir accès à plus de soutiens financiers et cela dans les conditions les plus favorables.

Entretien réalisé par Charles Lugiery

¹ La taxonomie européenne est une classification standardisée des activités économiques contribuant substantiellement à la réalisation d'objectifs environnementaux selon des critères scientifiques. A partir de 2023, les grandes entreprises et institutions financières doivent publier l'alignement de leurs activités à la taxonomie.